

RAPPORT D'ACTIVITE

2024

Lits Halte Soins Santé (LHSS) De Jour



Table des matières

I.	PRESENTATION INSTITUTIONNELLE.....	- 3 -
1)	L'Association et le projet de Pôle Santé	- 3 -
2)	Le projet de Pôle Santé	- 3 -
3)	Les étapes de construction du service	- 4 -
4)	Les objectifs généraux du service	- 5 -
5)	Les missions des professionnel(les)	- 5 -
6)	La démarche du projet de service initié en 2023	- 6 -
II.	LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE	- 8 -
1)	Les ressources humaines.....	- 8 -
2)	Localisation, lieu d'accueil et espace de travail	- 8 -
3)	Le logiciel Mano	- 9 -
4)	Les temps de réunions et la pluridisciplinarité	- 9 -
III.	LE PUBLIC ACCOMPAGNE	- 11 -
a)	Les chiffres clés en 2024.....	- 11 -
IV.	PARTENARIATS ET THEMATIQUES EN DEVELOPPEMENT	- 21 -
1)	Le réseau et le partenariat.....	- 21 -
2)	La formation des professionnel(les).....	- 21 -
V.	LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	- 22 -
1)	Les notifications de l'Agence Régionale de Santé	- 22 -
2)	Les thématiques développées dans le projet de service 2024.....	- 23 -
VI.	CONCLUSION.....	- 23 -

I. PRESENTATION INSTITUTIONNELLE

1) L'Association et le projet de Pôle Santé

L'Association Saint Benoit Labre partage les constatations du Ministère de la Santé concernant un éloignement des soins souvent observé parmi les publics plus précaires et l'envie de contribuer à l'amélioration de cette situation.

C'est dans ce cadre que le LHSS de Jour, conforme aux indications fournies dans le cahier des charges correspondant est créé en décembre 2022.

L'ASBL dispose d'une expérience significative dans le domaine de la santé à travers la création de divers dispositifs centrés sur la santé et la précarité.

Depuis sa création dans les années 1950, l'association œuvre à Nantes auprès des personnes les plus démunies. La présence de personnel médical auprès des personnes accueillies a toujours été recherchée par l'association. A l'origine déjà, des médecins bénévoles intervenaient auprès des hommes et femmes hébergés au sein du Foyer de la Tannerie.

Depuis, des personnels médicaux font partie des effectifs de l'association. La plupart sont regroupés au sein des quatre dispositifs du pôle Santé :

- **Lits Halte Soins Santé** (LHSS) – 20 places – créés en 2008
- **Lits d'Accueil Médicalisés** (LAM) – 23 places créés en 2017
- **Lits Halte Soins Santé Mobiles** 15 places – créés en 2020
- **Lits Halte Soins Santé Pédiatriques** – 10/12 places créés en 2021

Ces services sont tous financés par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

C'est cette même expérience et envie qui anima de 2017 à 2020 l'action de l'infirmière de la Tannerie au sein du CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence) et lors de permanences au sein d'espaces de mise à l'abri, une action inspirante pour la création des LHSS de jour.

2) Le projet de Pôle Santé

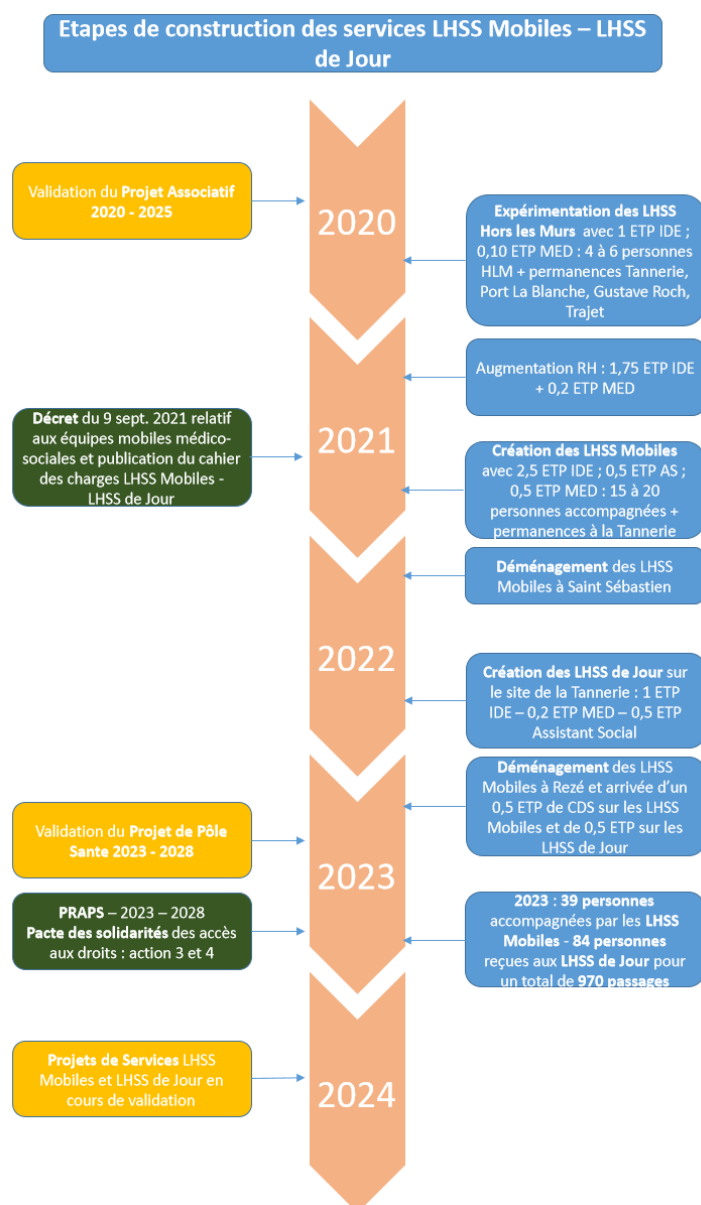
Le service des LHSS de Jour, bien que très récent, est inscrit au sein du Pôle Santé de l'Association Saint Benoit Labre.

Le projet de Pôle Santé a été validé en Conseil d'Administration le 22 mars 2023. Ce projet fixe cinq orientations stratégiques pour le pôle, et des thèmes prioritaires à mettre en œuvre de façon opérationnelle dans le cadre des projets de services :

- Favoriser l'équilibre entre accompagnement social et médical et proposer une méthode clarifiée d'accompagnement à la conduite du projet personnalisé

- Renforcer et structurer la participation des publics accueillis et accompagnés, par des outils accessibles et des outils et méthodes adaptés aux situations des personnes concernées.
- Favoriser les propositions d'activités de bien-être et les solutions non-médicamenteuses en complément de l'accompagnement à la santé
- Inclure les préoccupations de Développement durable dans les décisions financières et organisationnelles du Pôle
- Favoriser les Partenariats afin de participer à la fluidité des parcours
- Faire de la santé une préoccupation transversale dans l'ensemble des établissements et services de l'association (Journée Santé notamment)

3) Les étapes de construction du service



4) Les objectifs généraux du service

Les objectifs suivants, issus du cahier des charges, guide les actions des professionnels dans le cadre de leur pratique :

- Coordonner une prise en charge pluridisciplinaire et orienter vers les dispositifs adaptés par l'intermédiaire de coopérations instituées avec les partenaires du secteur social, médico-social, et sanitaire
- Evaluer l'état de santé et prodiguer des soins primaires et orienter les personnes vers les acteurs prodiguant des soins secondaires en fonction des besoins de la personne
- Proposer des prestations à caractère social et en matière d'hygiène

Dans le cadre de ses missions, le LHSS de Jour est amené à évaluer l'état de santé, réaliser des soins primaires et orienter les personnes vers des acteurs prodiguant des soins secondaires.

Les LHSS de Jour construisent des actions visant à réduire les Inégalités Sociales de Santé à travers :

- La lutte contre les retards d'accès aux consultations en proposant des espaces de soins qui permettent d'identifier et de repérer les problématiques médico-sociales
- La lutte contre le non recours en facilitant l'inscription des personnes dans les parcours de soins à l'issue des consultations médicales et des entretiens sociaux
- La lutte contre la difficulté d'accéder aux thérapeutiques par des actions propres à la prescription, à la délivrance et à la gestion de l'observance en tenant compte des conditions sociales d'existence très précaires des personnes

5) Les missions des professionnel(les)

Dans le cadre des temps d'accueil, les professionnels réalisent les missions suivantes :

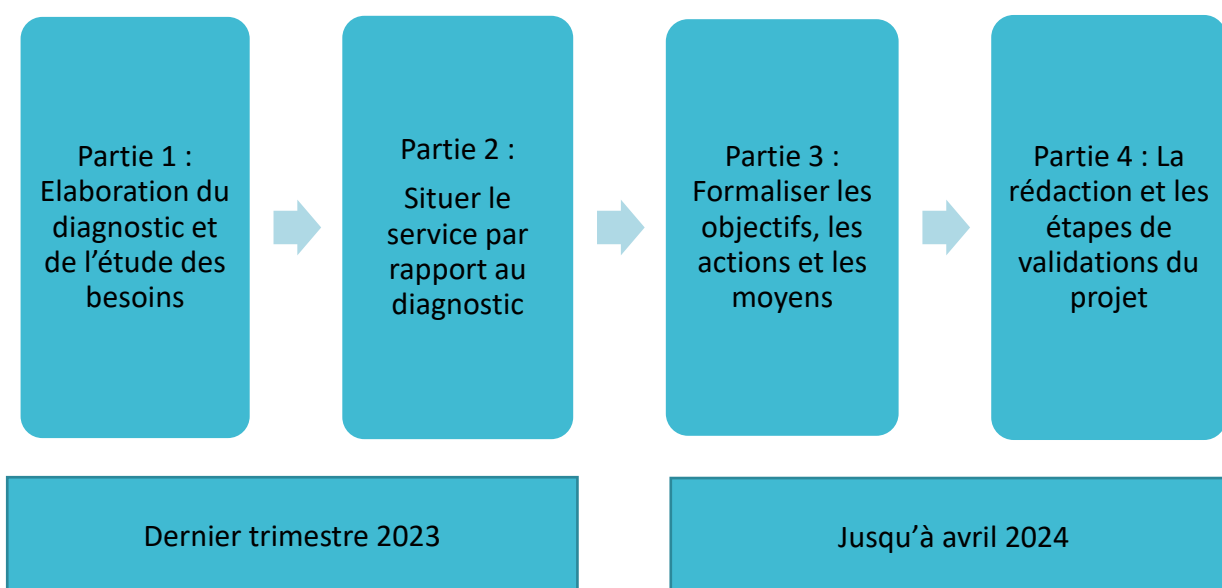
- Coordonner et accompagner la gestion de rendez-vous : compréhension des examens complémentaires, itinéraires...
- Evaluer l'autonomie et la capacité d'agir des personnes accueillies.
- Aider à la prise médicamenteuse : compréhension des ordonnances, heures de prise, délivrance
- Réaliser des actes de soins ponctuels ainsi que des diagnostics paramédicaux et médicaux
- Aider les personnes à comprendre les comptes rendus et les consultations passées
- Accompagner les démarches d'accès aux services du droit commun : prise de rendez-vous, orientations, compte rendus, coordinations des acteurs
- Agir pour une réduction des risques pour les usagers de drogues ou d'alcool
- Recenser et transmettre les demandes de stabilisation au sein des hébergements d'urgence au SIAO 44 à travers des signalements.
- Formaliser et envoyer des demandes d'admission au sein des établissements LHSS, LAM et ACT.

- Ouvrir et maintenir les droits sociaux des personnes accueillies : AME, AAH, SIAO, C2S.
- Si les situations le justifient, rechercher la mise en place de mesures de protection, qu'il s'agisse d'une mesure de tutelle, de curatelle ou encore de sauvegarde de justice.
- Informer les personnes des démarches liées au droit au séjour en fonction de leur statut (demande d'asile, titre de séjour pour raison de santé...)
- Orienter les personnes vers les lieux d'accueil de jour, d'aide et d'accès aux droits présents au sein de la Ville de Nantes (bagagerie, laverie, douche, aide alimentaire et vestimentaire, accès à la domiciliation...)
- Formaliser des demandes d'hébergement adapté à la situation de la personne

6) La démarche du projet de service initié en 2023

En 2023, le service s'est engagé dans l'élaboration du projet de service en association avec les LHSS Mobiles.

Voici le **déroulé de la démarche** du diagnostic :



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

LHSS DE JOUR

Durant le dernier trimestre 2023, **l'élaboration du diagnostic** s'est déroulé auprès des acteurs suivants :

Partenaires orienteurs :

- Organisation d'une matinée partenariale le 21 novembre regroupant 20 partenaires
- Objectifs : comprendre les besoins des partenaires - identifier avec eux les pistes d'améliorations et les éléments à soutenir dans les collaborations avec le service

Personnes accompagnées

- Entretiens qualitatifs auprès de 4 personnes accompagnées
- Objectif : Connaître le point de vue des personnes sur l'accompagnement proposé

Secteur libéral / partenaires du droit commun :

- Passation de questionnaire auprès de 9 professionnels libéraux (kiné, pharmacie, médecin)
- Objectif : appréhender les attentes des partenaires non orienteurs

LHSS Mobiles et LHSS de Jour en France

- Contact de plusieurs structures LHSS Mobile en France
- Objectif : réaliser une analyse comparative

Salariés

- Passation d'un questionnaire semi-qualitatif
- Objectifs: identifier les valeurs, les éléments de la pratique professionnelle et les idées de développement

II. LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

1) Les ressources humaines

- 0.17 ETP de Médecin
- 0.5 ETP d'Assistant Social
- 1 ETP d'Infirmière Diplômée d'Etat
- 0.5 ETP de Chef de Service

2) Localisation, lieu d'accueil et espace de travail

Le service est situé au 10 rue de la Tannerie à Nantes dans le même bâtiment que le CHRS AMETIS ainsi que les LHSS.

L'accès au service se fait par l'entrée du CHRS.

L'espace d'accueil est composé :

- D'une salle d'attente pouvant également servir de salle d'animation
- D'un bureau de consultation IDE et d'entretien social
- D'un espace de consultation pour le médecin

La photo ci-dessous montre le bureau d'accueil



La salle d'attente et d'entretien



3) Le logiciel *Mano*

Depuis le 1er avril 2023, le service utilise le logiciel Mano. Ce logiciel convient parfaitement à l'activité.

Un temps de formation par le développeur du logiciel Mano au début du mois de mai 2023 a permis d'améliorer la prise en main.

Le logiciel répond aux obligations légales en termes de logiciel de santé.

4) Les temps de réunions et la pluridisciplinarité

Des temps de réunions avec l'assistant social et l'infirmière sont fixés chaque jeudi matin. Ces échanges sont partagés avec l'équipe des LHSS Mobiles ce qui permet d'aborder les situations sous un angle clinique et de favoriser les regards croisés.

Cette méthodologie offre également la possibilité d'identifier les complémentarités des dispositifs.

L'équipe s'appuie sur les regards croisés des professionnels (analyse médicale, paramédicale, sociale). La pluridisciplinarité permet de maximiser les angles d'approches avec la personne, de travailler les postures professionnelles et de les faire évoluer.

5) Les temps d'ouverture aux publics

Jours et horaires d'ouvertures au public					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9 h 30 - 12 h 30	Sur rdv	Sans rdv	Sans rdv	FERME	Sur rdv
13 h 30 - 17 h 00	Sur rdv	Sans rdv	Sans rdv	FERME	Sur rdv

6) Une posture professionnelle qui s'apparente à la pratique d'aller-vers

La pratique d'aller-vers est une posture, une pratique et non un dispositif. Ce n'est pas nécessairement une pratique « mobile » mais bien une posture du professionnel avec la personne visant une rencontre qui favorise l'échange et l'émergence d'une demande. C'est en ce sens que les LHSS de Jour ont une pratique d'aller-vers.

La pratique d'aller-vers induit une relation symétrique dans l'accompagnement proposé à la personne qui exprime ses choix et ses attentes. Ceux-ci sont reçus de façon neutre et sans jugement.

Les LHSS de Jour s'inscrivent dans une démarche d'aller-vers qui consiste en une action, un déplacement qui conduit à se mettre en lien. Il faut pouvoir se mettre à la portée de la personne en développant une écoute active, et en étant disponible dans la relation.

III. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

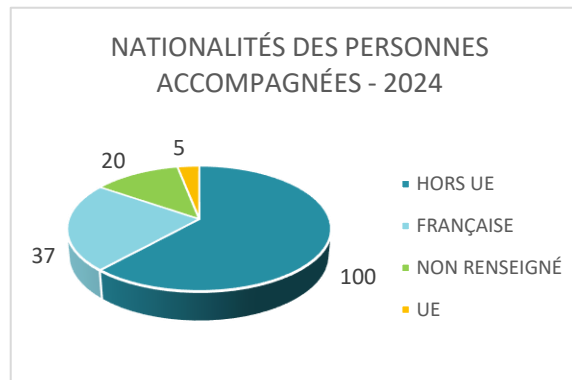
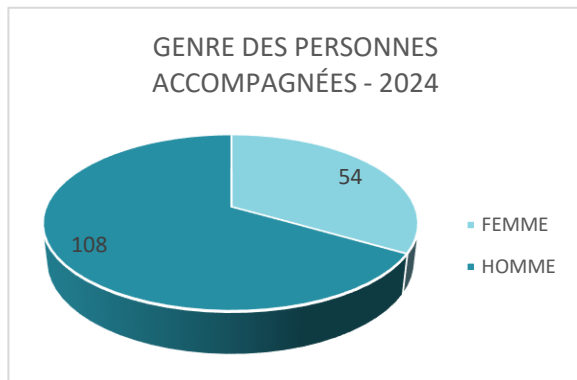
a) Les chiffres clés en 2024



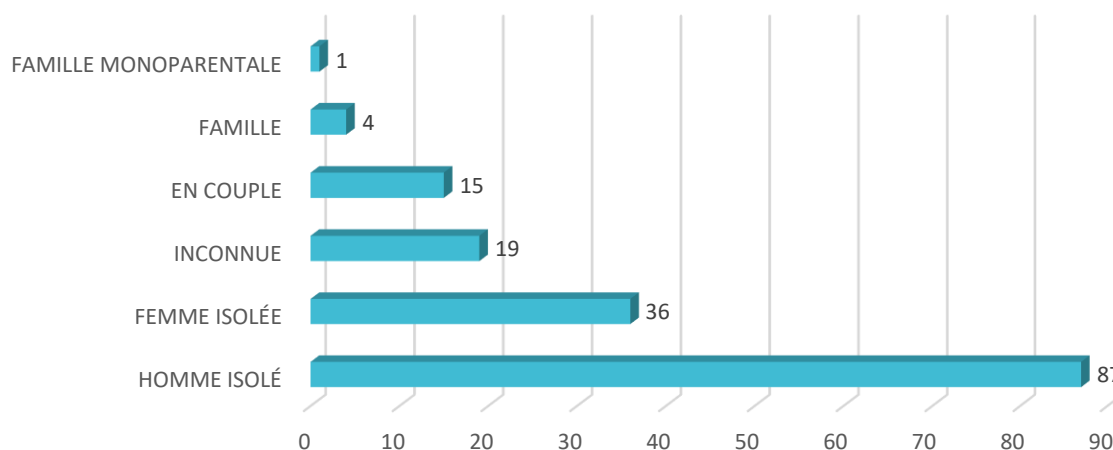
Nous pouvons observer un doublement du nombre de personnes suivies en 2024 par rapport à 2023 162 contre 84 (environ). 30% de personnes sorties de plus qu'en 2023 55 contre 39.

Cependant, nous pouvons observer une certaine variation dans les chiffres de fréquentation au cours de l'année avec notamment une baisse de passages durant la période estivale. Le nombre de passages a légèrement baissé entre 2023 et 2024 un peu plus de 11%.

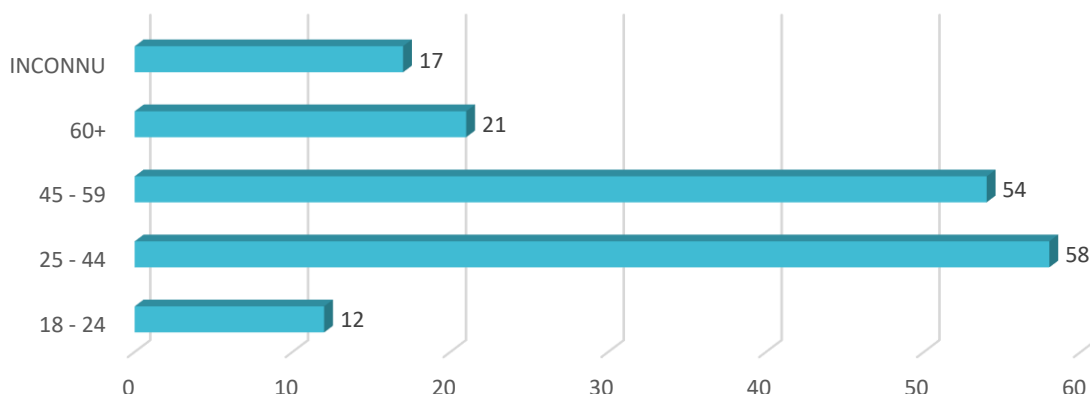
b) Caractéristiques sociales des personnes accompagnées



SITUATION PERSONNELLE DES PERSONNE ACCOMPAGNÉES - 2024 162 PA



TRANCHES D'ÂGES DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES - 2024



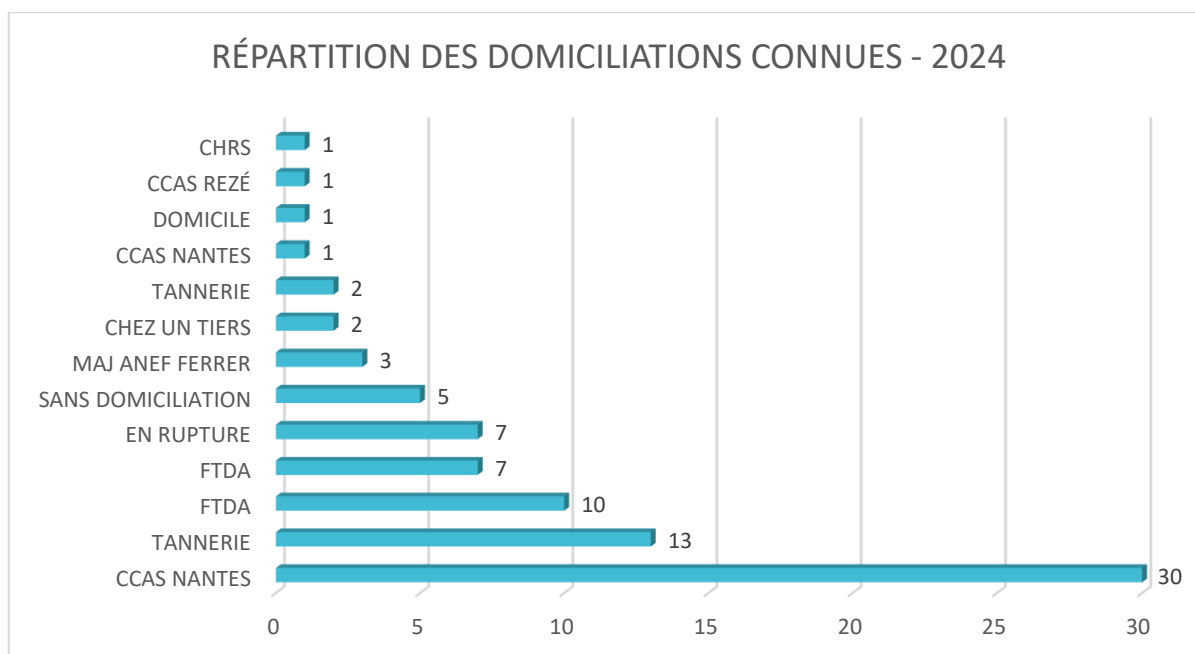
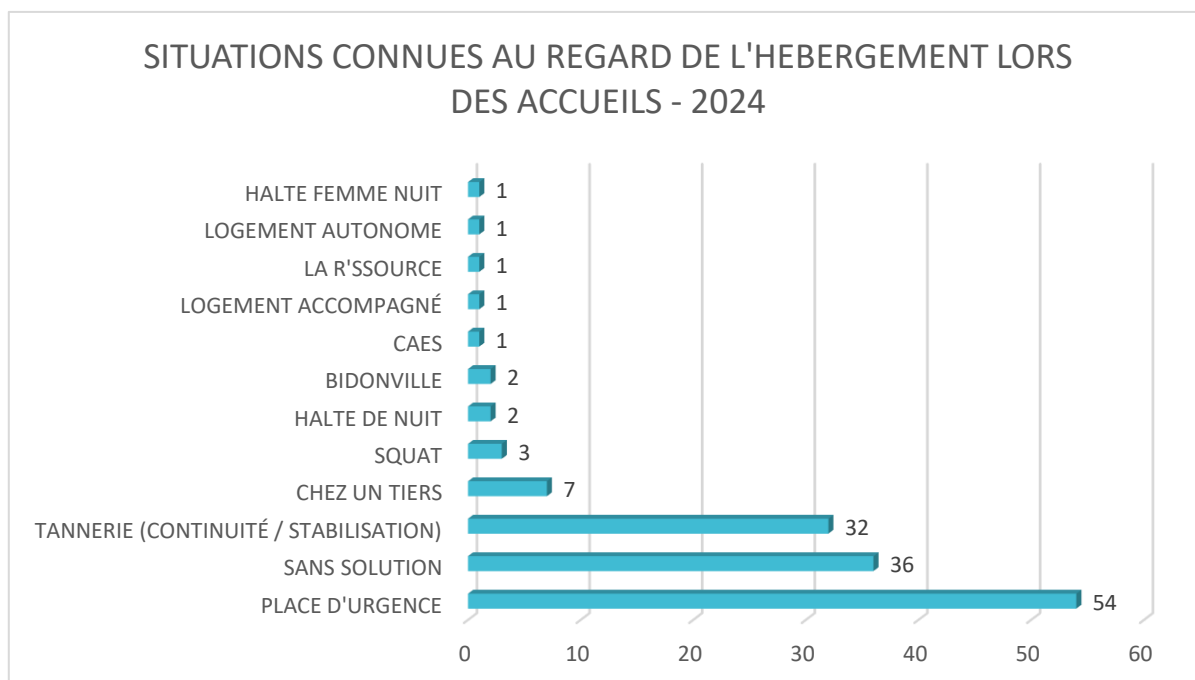
Synthèse :

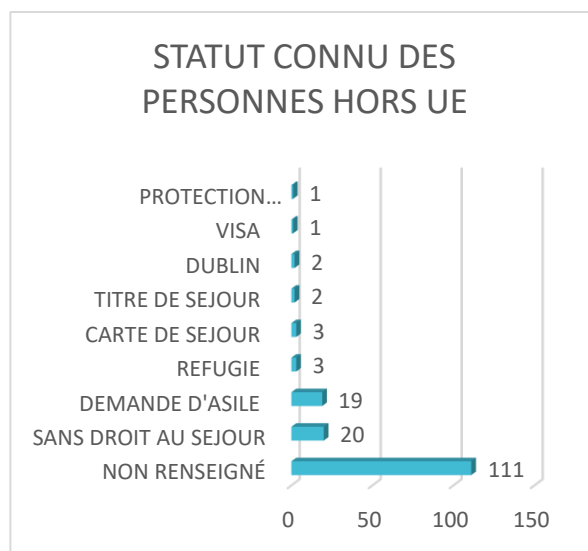
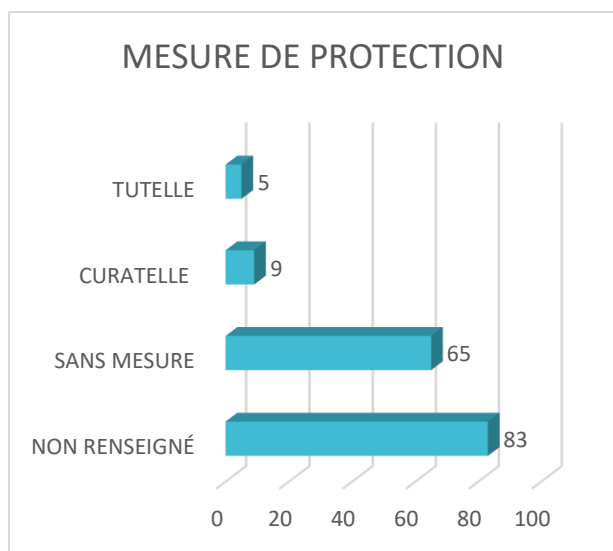
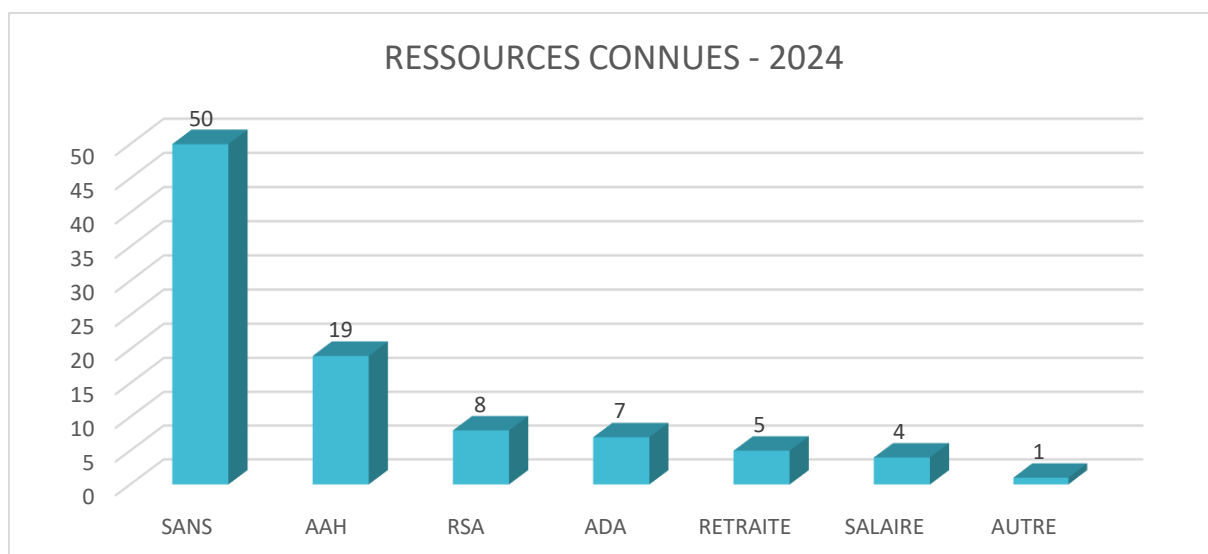
Les hommes isolés représentent presque 54 % des personnes accompagnées. La majorité des personnes est âgée entre 25 et 60 ans.

A noter que plus de 13 % des personnes sont âgées de plus de 60 ans. A l'instar du constat formulé dans le rapport d'activité des LHSS Mobiles, les professionnels constatent que les dispositifs dédiés aux personnes âgées sont souvent peu adaptés au public accompagné.

Près de 62 % des personnes sont en situation de migrations et sont originaires d'un pays hors de l'Union européenne.

c) Situations sociales, administratives et conditions de vie des personnes





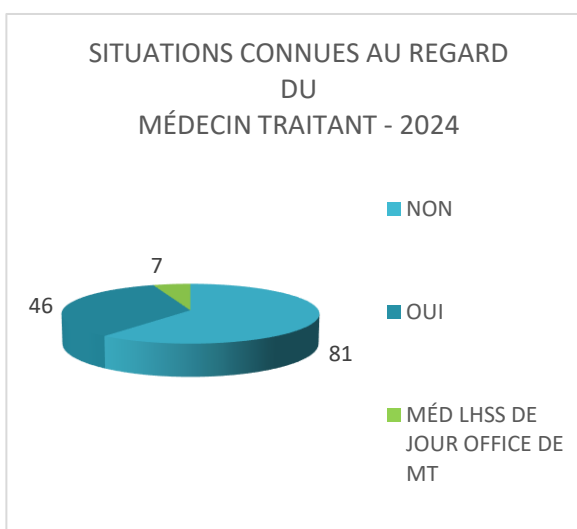
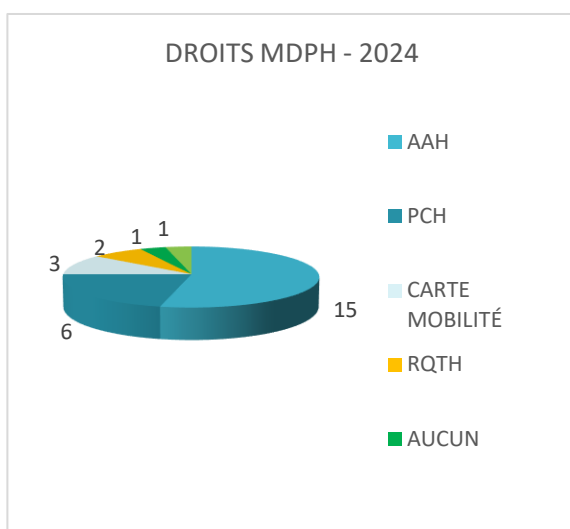
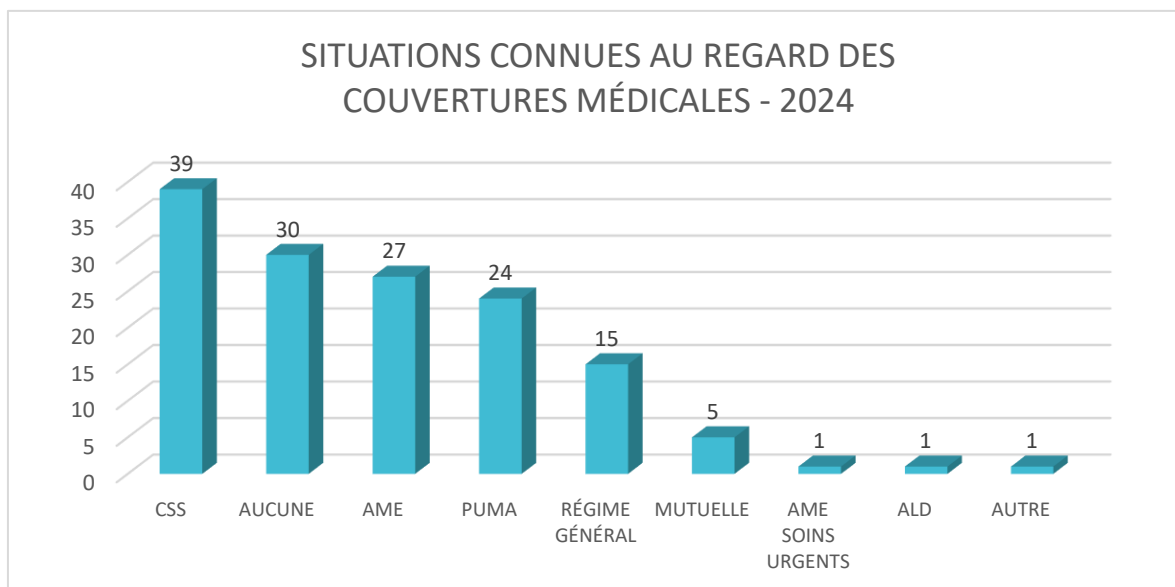
Synthèse :

Près de 55 % des personnes sont dans une instabilité majeure au regard de l'hébergement dans la mesure où les temps de séjour dans les lieux au sein desquels ils sont accueillis n'excèdent pas 7 jours (place d'urgence, halte de nuit, sans solution). La précarité au regard de l'accès à un hébergement stable freine fortement l'accès aux soins et aux droits.

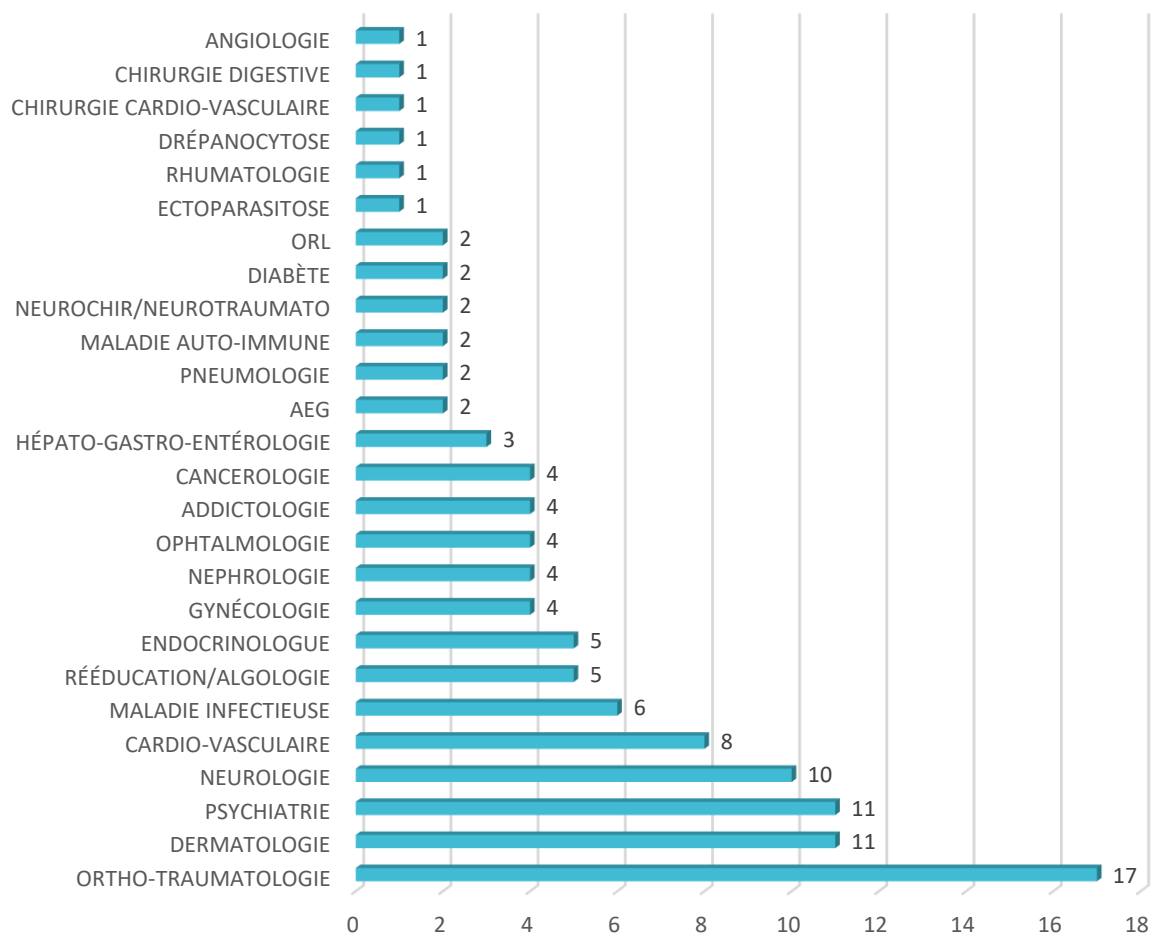
Nous avons séparé de cette cohorte, les personnes hébergées de manière plus pérenne sur le CHRS de La Tannerie. Les LHSS de Jour représentent un lieu ressource en santé qui s'inscrit souvent pour plusieurs mois. Les besoins en santé pour ces personnes sont souvent très importants.

Nous retrouvons dans la cohorte des personnes accompagnées les publics ciblés par le dernier Programme Régional Relatif à la Prévention et aux Soins 2023-2028 (PRAPS) à savoir : les personnes vieillissantes en situation de précarité, des personnes migrantes, des personnes placées sous-main de justice ou sortantes de détention.

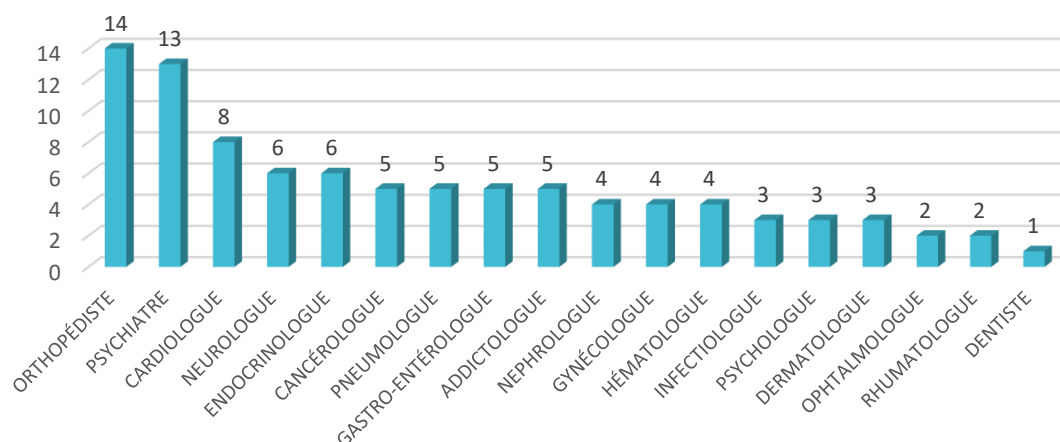
d) Caractéristiques médico-sociales



PATHOLOGIES PRINCIPALES CONNUES À L'ACCUEIL - 2024

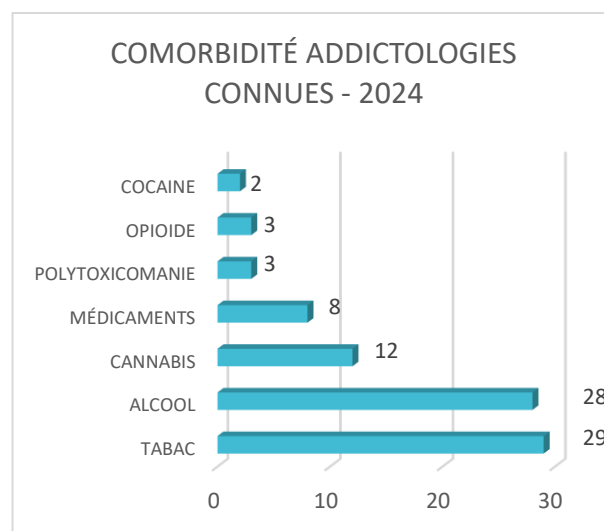
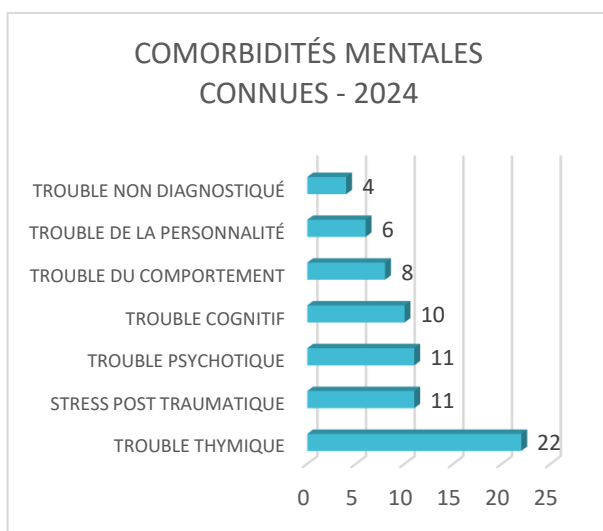


SUIVIS SPÉCIALISTES - 2024



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

LHSS DE JOUR



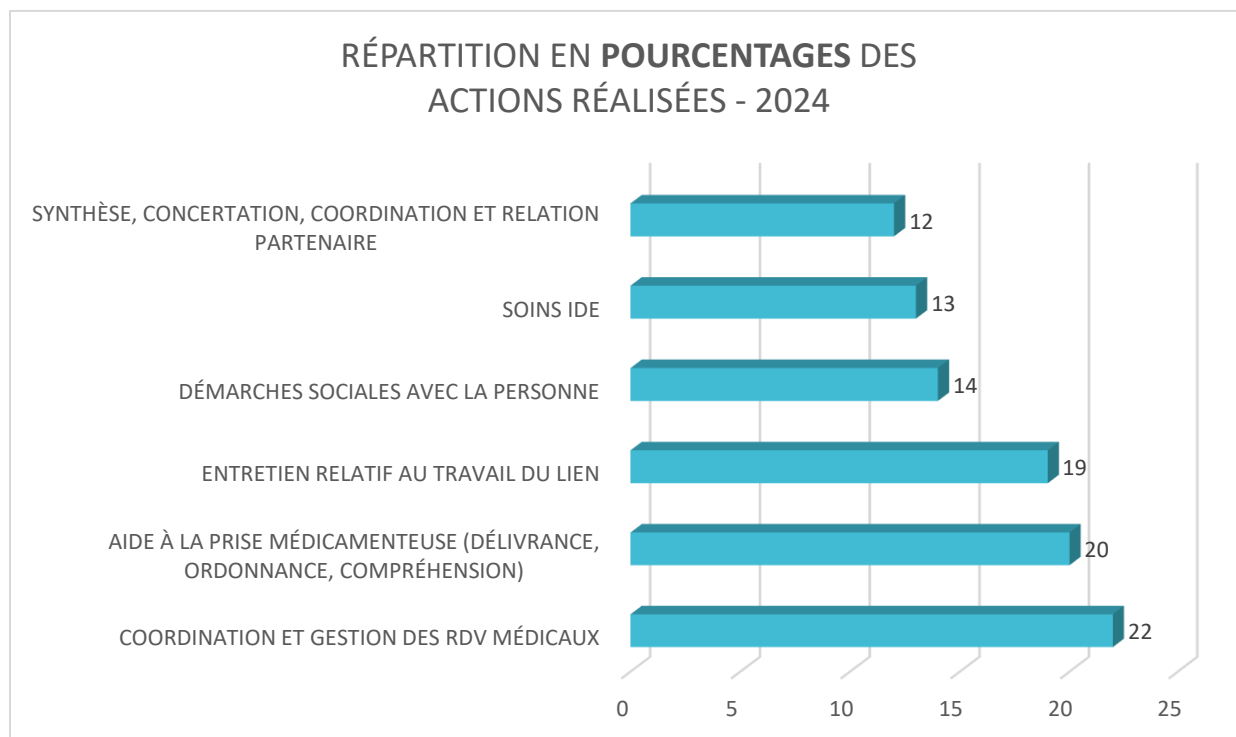
Synthèse :

Plus de 50 % des personnes déclarent ne pas avoir de médecin traitant lors de leur venue. Les pathologies de la psychiatrie et de l'ortho-traumatologie représentent les premières pathologies représentées.

Le champ de l'addictologie se place en troisième position avec une forte présence de l'addiction à l'alcool et au tabac.

19 % des personnes possèdent l'Aide Médicale d'Etat et près de 27 % la Couverture Santé Solidaire.

e) Répartition des activités des professionnel(les)



Synthèse :

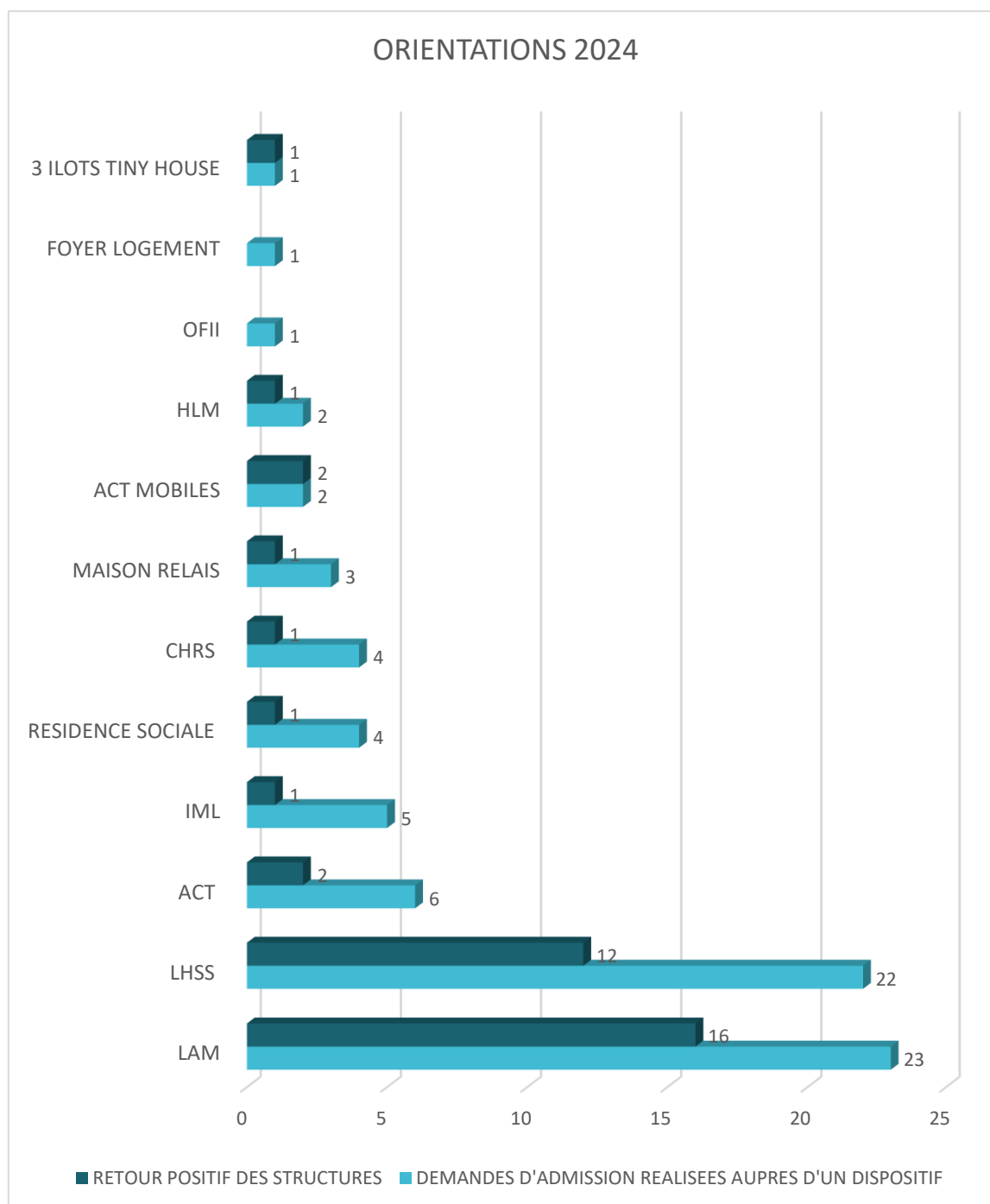
La répartition des activités est relativement homogène.

L'impossibilité d'avoir les moyens pour prendre rendez-vous, l'urgence de trouver une place d'hébergement, le temps passer dans les différents lieux d'accueils de jour mobilisent énormément les personnes. C'est pourquoi, une aide à la coordination des rendez-vous représente l'activité majoritaire.

Comme évoqué dans la partie relative à la pratique professionnelle de l'aller-vers, les entretiens relatifs au travail du lien prennent une place importante tout comme les temps de synthèses et de concertations avec les acteurs qu'ils soient en présentiel ou téléphonique. Le service participe aux co-évaluations sanitaires et sociales avec le service SIAO notamment et le CHU.

Les activités de soins et celles afférentes à la délivrance médicamenteuse prennent une place importante. Par ailleurs, le service a accompagné plusieurs patients sortants du CHU hébergé à la Tannerie avec un plan de soin à mettre en œuvre.

f) Nombre de demandes d'orientations réalisées en 2024



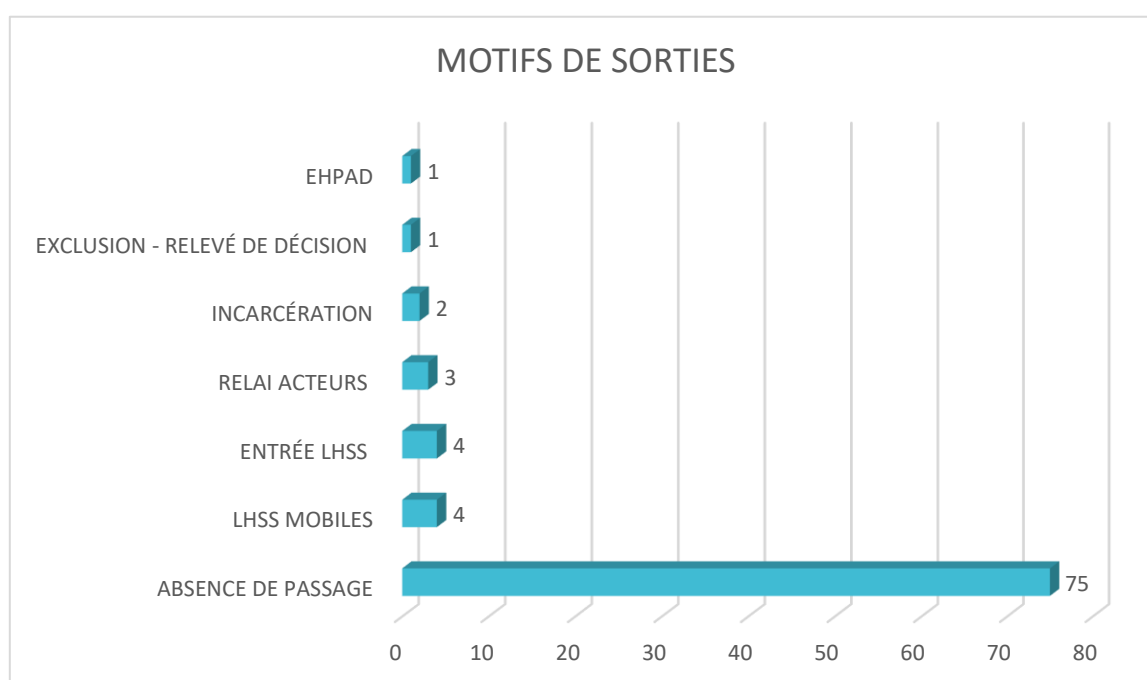
Synthèse :

A l'instar du service des LHSS Mobiles, les demandes d'entrée en LAM et en LHSS représentent les premiers dispositifs sollicités par les professionnels. Cela démontre des problématiques de santé importantes chez les personnes accompagnées.

Au total 74 demandes ont été réalisées en 2024, en 2023 c'était 49 demandes de réalisées.

Soit une augmentation de 51%.

g) Orienteurs et motifs de sorties



Synthèse :

L'absence de passage depuis plus de 3 mois constitue le premier motif de sortie. Si la personne revient après ces 3 mois, son dossier est de nouveau ouvert.

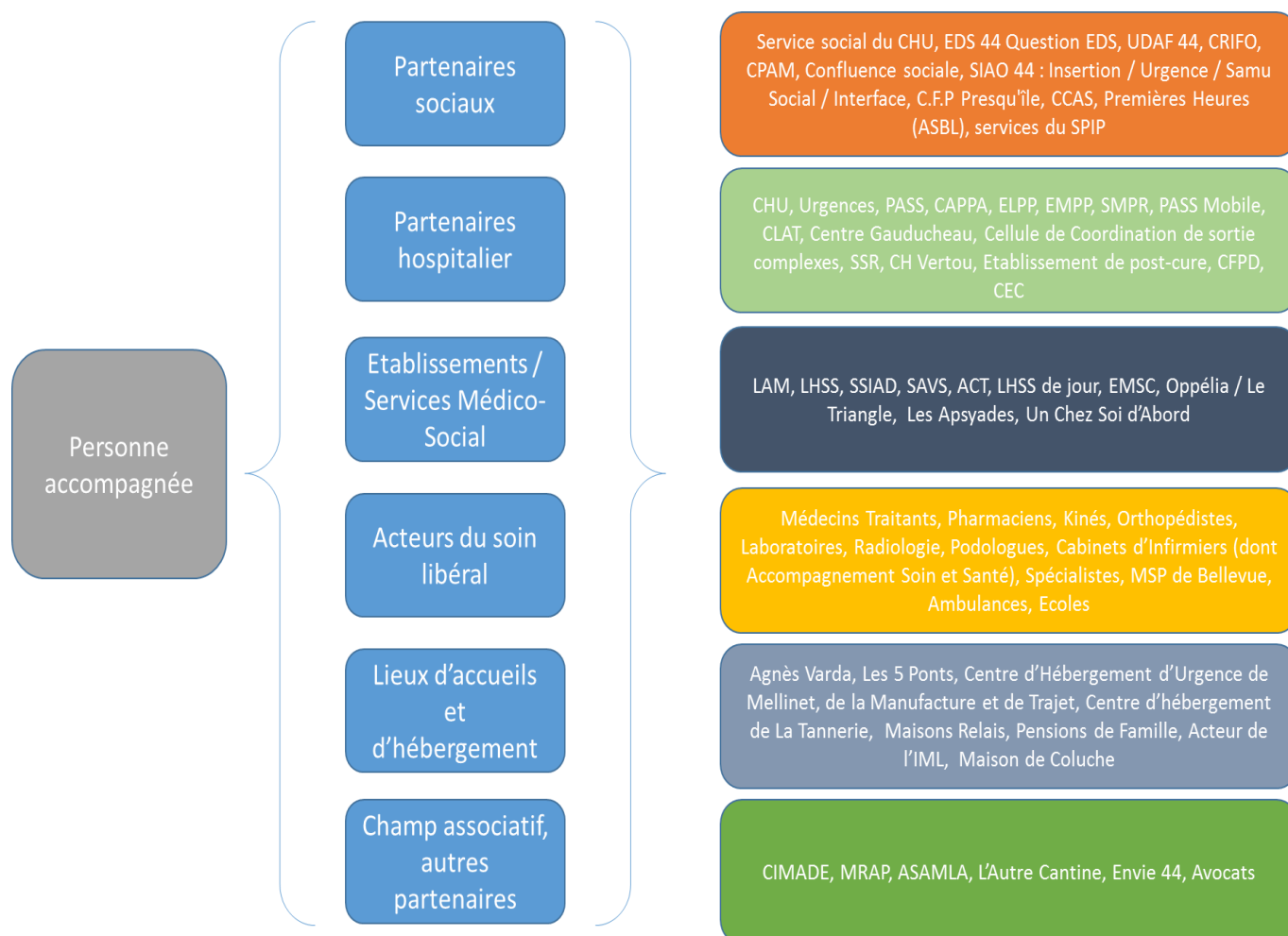
Nombre de situations sont admissibles sur les structures médico-sociales telles que les LHSS et les LAM, pour autant, les délais d'admission ne permettent que peu d'entrées au regard des besoins. Le manque de places associé à une fluidité plus complexe à mettre en œuvre sur les LAM essentiellement peut créer des ruptures de suivi de fait d'absences de réponses hébergement à court terme.

La fluidité sur les LHSS est plus conséquente ce qui permet d'admettre des personnes orientées par le LHSS Mobile.

IV. PARTENARIATS ET THEMATIQUES EN DEVELOPPEMENT

1) Le réseau et le partenariat

L'équipe des LHSS de Jour travaille avec les partenaires ci-dessous :



Le service se distingue de la PASS dans la mesure où il peut accueillir des personnes dont le niveau d'autonomie est insuffisant pour s'y rendre seul ou pour prendre rendez-vous. Par ailleurs, les personnes fréquentant le service ont parfois des représentations négatives du monde hospitalier ce qui peut freiner le recours au CHU. Par contre, de nombreux liens sont faits avec la PASS Mobile dans la mesure où cette équipe est présente sur le site de la Tannerie.

2) La formation des professionnel(les)

Le service a organisé les rencontres institutionnelles suivantes : le CAES (Centre d'Accueil et d'Examen des Situations Administratives) de France Horizon ; la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) ; l'Equipe Mobile RESEA (Réfléchir Ensemble et Soutenir en

Rapport d'activité 2024 – LHSS DE JOUR

Addictologie) d'Oppelia de la Roche-sur-Yon ; l'association Psy Active ; le dispositif des Tiny House de l'association Trajet ; les équipes de la PASS ; le Dispositif d'Appui à la Coordination.

Le service a participé à différents événements au cours de l'année : le Projet Territorial de Santé Mentale PTSM, les journées d'élaboration du PRAPS organisées par l'ARS ainsi que le Comité Partenariale de l'ELPP.

Plusieurs actions de formation ont été suivies :

- Aller-vers Module 2
- Accompagner une personne présentant des troubles psychiques
- AFGSU pour les IDE
- Approche Interculturelle des soins
- Le développement du pouvoir d'agir : une posture nouvelle pour les accompagnements complexes

V. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

1) Les notifications de l'Agence Régionale de Santé

Le service a connu une augmentation des financements en 2024. La situation associative n'a pas permis la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues.

L'année 2025 va être tout autre ; un déménagement en centralité de la métropole nantaise qui va voir le rapprochement des LHSS Mobiles et Jours en cohérence avec le projet de service et le parcours de personnes accompagnées.

Cette hausse des crédits permettra d'augmenter la file active, d'améliorer la réponse aux besoins sociaux à travers un temps d'assistant social réévalué et la réflexion possible à l'élargissement de l'équipe par des professionnel/les portant d'autres qualifications.

2) Les thématiques développées dans le projet de service 2024

Les thématiques qui seront développées dans le projet de service en 2024 seront les suivantes :

- THEME 1 : L'amélioration de la qualité dans le cadre de l'accompagnement des personnes
- THEME 2 : La promotion de santé et les actions de développement des compétences psycho-sociales
- THEME 3 : La lisibilité du service auprès des partenaires et au sein du territoire
- THEME 4 : La transversalité interne au sein de l'association
- THEME 5 : L'accès et la gestion des traitements
- THEME 6 : Les actions en direction des professionnel(les)
- THEME 7 : Le schéma directeur des systèmes d'informations et la Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Pour chaque thème, seront définis :

- Un objectif général,
- Des objectifs opérationnels
- Les échéances de mise en œuvre.

VI. CONCLUSION

L'année 2024 a vu l'émergence d'un projet de rassemblement physique des deux dispositifs LHSS Mobiles et Jours, la proximité des équipes, le public accompagné et la logique de parcours conduisent à penser le rapprochement ainsi que le projet de service le met en œuvre. L'année 2025 devrait voir la concrétisation d'un lieu dédié, davantage en centralité. Nous pourrions mettre en œuvre une synergie des ressources humaines au profit du public accompagné.